

Allocation Bourses ATUPS

**Commission de la recherche du Conseil académique
du 31 mai 2016
Délibération 2016/05/CR-031**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L.712-6-1 et L.712-7 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment ses articles 36, 37, 38 et 54 ;

Après en avoir délibéré, les membres de la Commission de la recherche, sur proposition de la Commission des relations internationales et européennes, allouent une dotation d'un montant de 60 985 euros pour financer les actions thématiques UPS (tableau joint).

Toulouse, le 1^{er} juin 2016
Le Président



Jean-Pierre VINEL

Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 28

Nombre de voix favorables : 28
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0